MAIRIE de
CORAY
(29 370)

☎ 02 98 59 10 10
🖷 02 98 59 70 71
mairie-coray@wanadoo.fr

Séance du Conseil Municipal
du 11/03/2026
DCM 2026-03/06

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 029-212900419-20260311-DCM_2026_03_06-DE

Convocation 27/02/2026 **Affichage 27/02/2026** **Nombre de Conseillers** **En exercice : 19** **Présents : 16** **Votants : 19** **Pour :15** **Contre :** **Abstentions :4**	**L'an deux mille vingt-six, le 11 mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN.** **Etaient présents : Mesdames et Messieurs ABALAIN Fabienne, M. BOUGUENNEC Yann CALVARY LE METAYER Anita, CALVEZ Cécile, CORNIC LE STER Marie, LE BIHAN Joëlle, LE BORGNE Éric, LE GUERN Josiane, LE NAOUR Francis, LE SANN Michel, PICARD CARRER Nelly, SANSÉAU Michel, QUINTIN Maurice, STERVINOU Franck. TREUJOU Maryvonne** **Absents excusés : M. PERROT Thomas, Mme BARRÉ Karine, Mme LE NADER Christelle** **Procurations : M. Thomas PERROT à M. Éric LE BORGNE, Mme Karine BARRÉ à Mme Marie CORNIC LE STER ; Mme Christelle LE NADER à Mme Anita CALVARY LE METAYER** **Monsieur Yann BOUGUENNEC a été nommé secrétaire de séance.**

OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2025

Mme le Maire a l'honneur de vous soumettre pour approbation les comptes de gestion de l'exercice comptable 2025.

Le compte de gestion répond à deux objectifs :
- justifier l'exécution du budget ;
- présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune.

Il comporte :
- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier ;
- le bilan comptable de la collectivité qui décrit l'actif et le passif de celle-ci.

Le compte de gestion retrace en dépenses et en recettes l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil municipal statuant :

1) sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 y compris celles relatives aux écritures de rattachement 2026 sur 2025.
2) sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3) sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE à la majorité avec 4 abstentions, que :
- le compte de gestion du budget principal
- les comptes de gestion, eau et assainissement (avec une remise à zéro suite à leur clôture définitive et un virement des soldes vers le budget général)
- les comptes de gestion du lotissement Crouan et du lotissement Corler

Dressés pour l'exercice 2025 par le Trésorier, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme,
Joëlle LE BIHAN,
Maire de Coray